



Sinistre auto, déclaration non conforme à l'expertise

Par **Tiduj**, le **15/03/2013** à **09:36**

Bonjour,

Je suis en tous risques et ai eu un choc. J'ai noté dans la déclaration que c'était en stationnement et non en stationnant, ce que l'expert a vite conclu, puisque j'ai heurté un mure. J'ai rectifié ma déclaration au téléphone et depuis, rien. La MAIF m'a menacé de déchéance (30 ans sans accident) et surtout ne répond pas à mes appels répétés. Quels sont ses droits et quels sont les miens? Merci de votre réponse

Par **chaber**, le **15/03/2013** à **10:02**

bonjour

en fait, vous avez fait une fausse déclaration de sinistre pour échapper à un malus. L'assureur a raison et n'a plus à intervenir.